



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 17 septembre 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers : Jarvin Joncas
 Dany Gaudreault
 Mitchell Lawless

La directrice générale de la Municipalité, Madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2024-104

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 AOÛT 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2024
8. DEMANDE D'APPUI AU MILIEU VISANT LA CONCERTATION RÉGIONALE POUR UNE DÉMARCHE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AFIN DE PROPOSER DES SOLUTIONS FINANCIÈRES RÉALISTES ET ADAPTÉES AUX PETITES COMMUNAUTÉS ISOLÉES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES NÉCESSAIRES À LA CONFORMITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL
9. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
10. AUTORISEZ LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SIGNER LES PERMIS ET LES CERTIFICATS LORS DE L'ABSENCE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
11. RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
12. DEMANDE DE CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE (RÉVISION) D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST – DOSSIER CMQ-60318-003



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

13. DÉMARCHE MADA - NOMINATION DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES PERSONNES AÎNÉES
14. RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. CLÔTURE DE LA SESSION

2024-105

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 AOÛT 2024

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 20 août 2024 avec exemption de lecture.

2024-106

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'août 2024 aux montants respectifs de **110 421.24 \$** pour l'administration générale et **43 420.42 \$** pour la rémunération.

2024-107

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'août 2024 au montant de **44 481.28 \$**.

2024-108

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, des transferts et des engagements de crédit pour les mois d'août et septembre 2024 aux montants respectifs de **171 051.37 \$** et **199 453.37 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 août 2024 de **430 392.14 \$**.

2024-109

DEMANDE D'APPUI AU MILIEU VISANT LA CONCERTATION RÉGIONALE POUR UNE DÉMARCHE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AFIN DE PROPOSER DES SOLUTIONS FINANCIÈRES RÉALISTES ET ADAPTÉES AUX PETITES COMMUNAUTÉS ISOLÉES EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES NÉCESSAIRES À LA CONFORMITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes et municipalités au Québec font face au défi de devoir mettre aux normes leurs infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et sans pourtant posséder les moyens financiers requis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** malgré les programmes gouvernementaux connus (ex : PRIMEAU, TECQ et autres) et mis à disposition des villes et municipalités, souvent, même l'accès à ces fonds sont contraignants car cela impacte fortement le taux d'endettement municipal et conséquemment des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** cette conséquence financière sur le milieu est d'autant plus impactante au sein des petites municipalités et communautés isolées, telles les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT QUE** souvent dans ces petites municipalités isolées, ou on constate les impacts aussi liés à la dévitalisation du milieu, non seulement l'accès à une dite subvention gouvernementale porte vers un taux d'endettement municipal trop élevé mais seule la portion financière municipale de base requise pour accéder à la subvention en question devient impossible car le budget annuel ne le permet carrément pas;
- CONSIDÉRANT QUE** cette situation de besoins documentés et urgents en matière d'infrastructures locales versus une non disponibilité des fonds nécessaires expose les municipalités à des sanctions et pénalités financières considérables, entre autres en ce qui traite des obligations relatives à l'articles 30 de la Loi portant sur le « Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- CONSIDÉRANT QUE** cette situation est un frein au développement économique local, encore une fois, d'autant plus pour les municipalités souffrant de dévitalisation;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blanc-Sablon a documenté et effectué les projections financières de ce que son besoin actuel en matière d'une nouvelle infrastructure (eaux usées) et coûts d'opérations non négligeables qui y sont associés représentent pour celle-ci et ses citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** sans changement à la situation ou aux outils financiers qui pourraient être mis à sa disposition, pour la Municipalité, il sera impossible de procéder et de se conformer à la Loi et aux normes environnementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon s'adresse à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour obtenir un soutien régional dans une démarche souhaitée de s'adresser au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'analyser la situation et de produire collectivement des pistes de solutions;

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon soit exemptée de sanctions et pénalités financières lié au fait qu'elle ne peut, non pas qu'elle ne veut mais qu'elle ne peut financièrement se conformer aux normes et lois en vigueur.

2024-110

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement de mandater le conseiller **Mitchell Lawless** comme maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

2024-111

AUTORISEZ LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SIGNER LES PERMIS ET LES CERTIFICATS LORS DE L'ABSENCE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal est en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 8 du règlement de zonage 576-83 de la Municipalité de Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT le fonctionnaire désigné par le conseil est responsable de la mise en application du présent règlement pour les contrôles et l'émission des permis et certificats exigés.

CONSIDÉRANT que le conseil mandate **Jerry Landry**, inspecteur municipal comme fonctionnaire désigné et en son absence **Madame Karine Benoit**, directrice générale. Si la directrice générale est absente **Madame Laura Lavalée**, directrice générale adjointe pourrait alors signer les permis et certificats exigés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement que le conseil mandate **Jerry Landry**, inspecteur municipal comme fonctionnaire désigné et en son absence **Madame Karine Benoit**, directrice générale. Si la directrice générale est absente, **Madame Laura Lavalée**, directrice générale adjointe pourrait alors signer les permis et certificats exigés.

2024-112

RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, lors d'un projet pilote, avait embauchée une personne ressource à 6 heures par semaine pour travailler à la bibliothèque pendant l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE ce service représente un atout pour les citoyens et que nous souhaitons le maintenir;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote s'est avéré un succès;

CONSIDÉRANT QU' une personne ressource a manifesté son intérêt pour assurer ce service durant l'année 2024-2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'embauche **Madame Carmen Leblanc**, à titre de personne ressource, pour assumer les tâches du service de la bibliothèque municipale pour l'année 2024-2025 et ce, pour le même nombre d'heures et au taux horaire de **15.75 \$**.

DEMANDE DE CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE (RÉVISION) D'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST – DOSSIER CMQ-60318-003

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Économique Est-Ouest bénéficie d'une reconnaissance l'exemptant du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 22, 2^e Avenue à Lourdes-de-Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Municipale du Québec doit procéder à la révision de cette reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consulte la Municipalité de Blanc-Sablon pour qu'elle donne son opinion sur la demande de confirmation de la reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement:

QUE la Commission soit informée que la Municipalité de Blanc-Sablon est favorable à la demande;

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon ne sera pas présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

2024-114

DÉMARCHE MADA - NOMINATION DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES PERSONNES AÎNÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a présenté le 19 septembre 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

CONSIDÉRANT QU' à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Blanc-Sablon désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Blanc-Sablon lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal nomme **Madame Laura Lavalée** à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées et aura le mandat d'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action, de représenter les intérêts des personnes âgées auprès de la communauté et d'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.

2024-115

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ANALYSE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE LA PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional le 5 juin dernier ouvert à tous et visant à recueillir des propositions d'aires protégées d'acteurs de divers horizons;

CONSIDÉRANT QU' afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Québec protège actuellement près de 17% de son territoire continental, et que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés;

CONSIDÉRANT QU' à l'heure actuelle, 74.72% (285.3 km² sur 381.85 km²) du territoire de la Municipalité de Blanc-Sablon est désigné comme aire protégée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de caractériser adéquatement les territoires et de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;
- CONSIDÉRANT QUE** la priorisation des territoires à protéger prendra en compte la vision de la Municipalité de Blanc-Sablon;
- CONSIDÉRANT QUE** la prochaine étape, à l'automne 2024, consiste à une préanalyse des projets par les ministères concernés;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité demande de réviser les limites actuelles proposé par le gouvernement du Québec, de la réserve d'aire protégée;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité demande d'accorder les droits d'occupation à des fins de villégiature, ainsi que la possibilité d'aménagement futur d'installations pour le prélèvement d'eau à des fins municipales;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité demande d'accorder raisonnablement les droits de mettre en place des sablières et des gravières;
- CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution n'a pas pour effet d'approuver les territoires proposés mais d'être en accord à ce que les territoires proposés soient analysés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas** et appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement:

QUE le conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition d'aire protégée.

AFFAIRES NOUVELLES

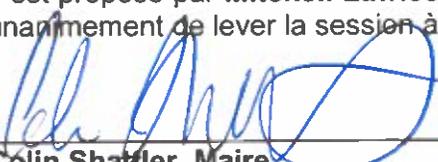
Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.



Colin Shattler, Maire



Karine Benoit, Directrice Générale